

Peypin

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2019**

SOMMAIRE

RAPPEL SUR LA PRESENTATION DU BUDGET ET SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES	P 1-2
--	--------------

I) ENVIRONNEMENT NATIONAL ET METROPOLITAIN **P 2-5**

A - Contexte économique international et national	P 2-3
--	--------------

B- Contexte institutionnel des collectivités territoriales	p 3-4
---	--------------

C- Environnement métropolitain	p 4-5
---------------------------------------	--------------

II) TENDANCES DES FINANCES 2018 DE LA COMMUNE DE PEYPIN **p 5-13**

A- Prévision du résultat de la commune pour l'exercice 2018	p 5
--	------------

B-Évolution des dépenses et des recettes de Fonctionnement	p 6-11
---	---------------

<i>1) Évolution des dépenses de fonctionnement</i>	p 6-9
---	--------------

<i>a) Evolution de l'ensemble des dépenses de fonctionnement</i>	p 6-8
---	--------------

<i>b) Evolution des dépenses de personnel</i>	p 8-9
--	--------------

2) Évolution des recettes de Fonctionnement	p 10-11
C-Évolution des dépenses et recettes d'investissement	p 11-13
1) Dépenses d'investissement	p 11-12
2) Recettes d'investissement	p 12-13
III) LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2019 :	p 13-23
A-Evolution des recettes de fonctionnement	p 14-16
B-Evolution des dépenses de fonctionnement	p 16-17
1) Informations relatives à la dette	p 17-19
2) Grandes lignes budgétaires prévisionnelles	p 20-23

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

RAPPEL SUR LA PRESENTATION DU BUDGET ET SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La préparation budgétaire :

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (budget supplémentaire, décisions modificatives).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes courantes, celles qui reviennent chaque année. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

La section d'investissement retrace les opérations ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune, elle présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou des travaux nouveaux (construction d'un nouvel équipement).

Ainsi, la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

Le vote du budget doit être précédé du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Le débat d'orientations budgétaires :

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales précise :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

S'il participe à l'information des élus, ce débat peut également jouer un rôle important en direction des habitants et constitue un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Ce rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat

d'orientations budgétaires sera mis en ligne sur le site internet de la commune et transmis au représentant de l'Etat afin qu'il puisse s'assurer du respect de la loi. L'exposé ci-dessous tient lieu de Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Ainsi, le présent rapport est organisé autour des trois parties suivantes :

I) L'ENVIRONNEMENT NATIONAL ET METROPOLITAIN

II) TENDANCES DES FINANCES 2018 DE LA COMMUNE DE PEYPIN

III) PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2019

I) ENVIRONNEMENT NATIONAL ET METROPOLITAIN

A - Contexte économique international et national

	2016	2017	Est. 2018	Prév. 2019
Croissance du PIB				
Monde	+3,1%	+3,7%	+3,7%	+3,2%
France	+1,1%	+2,3%	+1,7%	+1,7%
Inflation				
Zone euro	+0,2%	+1,5%	+1,8%	+2,0%
France	+0,2%	+1,0%	+1,8%	+1,4%
Chômage				
France	9,8%	9,1%	8,7%	8,5%

L'économie française a connu un pic de croissance de 2,3% en 2017, suivi d'un ralentissement au premier semestre 2018.

Au-delà de l'environnement mondial, plusieurs éléments se sont trouvés réunis en début d'année pour expliquer ce ralentissement, comme la hausse de la CSG et la hausse des taxes sur les carburants, elle-même s'ajoutant à la hausse du prix du baril de pétrole.

Les premiers effets de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux sont attendus pour l'automne 2018 et devraient contribuer à une meilleure consommation des ménages.

Sur l'année, celle-ci est attendue en repli en 2018 et 2019.

La trajectoire des finances publiques retenue par le gouvernement retient une croissance de +1,7% en 2018, ainsi qu'un taux de croissance identique de +1,7% chaque année jusqu'en 2022, les observateurs retiennent davantage des hypothèses entre 1,3% et 1,6%.

Les effectifs salariés employés dans le secteur marchand ont suivi le rythme de reprise de l'activité économique, y compris en début d'année alors que l'activité

commençait à ralentir. Les créations nettes d'emploi ont commencé à fléchir et ne semblent pas devoir accélérer avec une croissance plus faible et des difficultés de recrutement toujours fortes. Néanmoins, le nombre de chômeurs au sens du BIT a bien baissé en moyenne annuelle et devrait rester stable d'ici la fin 2019 à 8,5% de la population active.

L'un des principaux indicateurs à suivre restera l'inflation. Corrigés des variations saisonnières, les prix à la consommation sont en hausse de 0,1% sur un mois en septembre 2018, comme le mois précédent. Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 2,2%, après + 2,3% en août. Le gouvernement anticipe une hausse de 1,8% en 2018, dont +0,7 point lié à la hausse des prix de l'énergie et +0,2 à 0,3 point lié à l'augmentation des prix du tabac. Pour 2019, l'exécutif prévoit une moindre hausse des prix à la consommation, de 1,4% (dont 6 +1,3% hors tabac), tenant compte d'une hypothèse de stabilisation du prix du pétrole à 63 euros le baril en moyenne annuelle, des hausses de la fiscalité sur les carburants et de la poursuite de la hausse des prix du tabac.

Nous assistons à un maintien de bonnes conditions de crédits depuis un an, même si les conditions d'octroi se sont légèrement resserrées depuis 6 mois avec une légère remontée des taux d'intérêt, tout en restant globalement à des niveaux historiquement très faibles.

B- Contexte institutionnel des collectivités territoriales

La loi de finances 2019 s'appuie, comme vu précédemment, sur une prévision de croissance de 1,7% et prévoit de ramener le déficit public à 2,8% du PIB.

En outre, il est prévu de ramener à 54% en 2019 le poids de la dépense publique contre 54,6% en 2018.

Le taux de prélèvement obligatoire sera ramené à 44,2% contre 45% en 2018.

Pour 2019, il est prévu une réduction des effectifs publics d'environ 4 200 équivalents temps plein (ETP). Cette évolution se décompose en une création d'environ 2 100 ETP au ministère de l'intérieur (police, gendarmerie, sécurité civile), 1 300 ETP au ministère de la justice et 500 ETP au ministère des armées, et en suppressions nettes d'emplois pour environ 8 400 ETP, dont 5 700 dans les ministères.

Concrètement, cela devrait se traduire par un allègement d'impôts de 6 Md€ pour les ménages.

Ce geste fiscal repose principalement sur une nouvelle baisse de la taxe d'habitation pour 80% d'entre eux et la suppression des cotisations sur les heures supplémentaires.

Côté collectivités, la loi de finances 2019 poursuit les orientations fixées en 2017 par l'exécutif en ce qui concerne les collectivités locales.

Ainsi, après une année 2018 qui avait vu la mise en place des contrats financiers entre l'Etat et les plus grandes collectivités, ainsi que la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables, la loi de finances 2019 ne présente pas de bouleversement majeur pour les finances locales.

Le « pacte financier » avec les collectivités locales, qui est censé contenir sur le quinquennat la progression annuelle des dépenses de fonctionnement des collectivités à un plafond de +1,2% (contre un taux de croissance de +1,8% en 2017), apparaît pour l'instant respecté, d'après les premières remontées du gouvernement.

Comme le gouvernement s'y était engagé en contrepartie de la contractualisation, les concours de l'Etat aux collectivités devraient être globalement stables l'an prochain, malgré une baisse des crédits de la mission dédiée.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances initiale pour 2018, enregistrant une légère hausse (70 M€) pour atteindre 48,2 Md€.

La Dotation Globale de Fonctionnement des communes et des départements sera maintenue à hauteur de 26,9 Md€. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local (180 M€).

Globalement, les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues pour leur part à 2,1 Md€, dont 1,8 Md€ pour le bloc communal et 0,3 Md€ pour les départements, hors FCTVA.

Par ailleurs, le gouvernement table sur une hausse de 37 M€ du FCTVA, en raison de la reprise de l'investissement local.

Fiscalité directe locale :

En 2019, la réforme de la fiscalité locale directe concerne la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables (dégrèvement passant de 30% en 2018 à 65% en 2019), pour un montant de 3,8 Md€ (après 3,2 Md € en 2018).

Le gouvernement a confirmé que la troisième tranche interviendra pour 2020, et que l'idée est toujours bien de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires.

Les communes devront être attentives sur les modalités de dotation et sur le montant des recettes à venir.

C-Environnement métropolitain

En janvier 2018, les compétences suivantes ont été transférées à la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Aires et parcs de stationnement
- Défense extérieure contre l'incendie
- Eaux Pluviales
- Création et Aménagement des Zones d'activités industrielle, commerciale, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- PLU et compétences associées.

A titre transitoire, dans un souci de pragmatisme et d'efficacité, des conventions de gestion ont été conclues au 1^{er} janvier 2018 pour un an.

Au 1^{er} juillet 2018, la compétence PLU et compétences associées a été pleinement transférée et la convention de gestion a ainsi pris fin à la même date.

Pour les autres compétences et à la demande de la Métropole, les conventions ont été prorogées par avenant au 1^{er} janvier 2019 pour une même durée.

Ces transferts de compétence ont eu pour conséquence de diminuer l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité.

II) TENDANCES DES FINANCES 2018 DE LA COMMUNE DE PEYPIN

Situation des finances au terme du budget 2018

A- Prévision du résultat de la commune pour l'exercice 2018

Sous réserve du contrôle définitif du compte de gestion 2018, le compte administratif s'établit de la manière suivante pour les deux sections :

- En fonctionnement, le résultat cumulé de l'année 2018 présente un excédent de 385 562.63 euros. Pour rappel le résultat cumulé de 2017 était de 365 614.44 euros.
- En investissement, le résultat cumulé de l'année 2018 est de 1 175 459.62 euros. Pour rappel le résultat cumulé de 2017 était de 301 189.35 euros.

Les restes à réaliser, qui relèvent de la section d'investissement, à reporter en 2019, s'élèvent :

- en dépenses à 307 529.40 euros
- en recettes à 284 319.48 euros.

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité, correspondent :

- Aux dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- Aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes,

L'état des restes à réaliser est établi par l'ordonnateur en vue d'être annexé au compte administratif N-1 pour justifier le solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au budget primitif de l'année N. Ils contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

B- Évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

1) Evolution des dépenses de fonctionnement

a) Evolution de l'ensemble des dépenses de fonctionnement

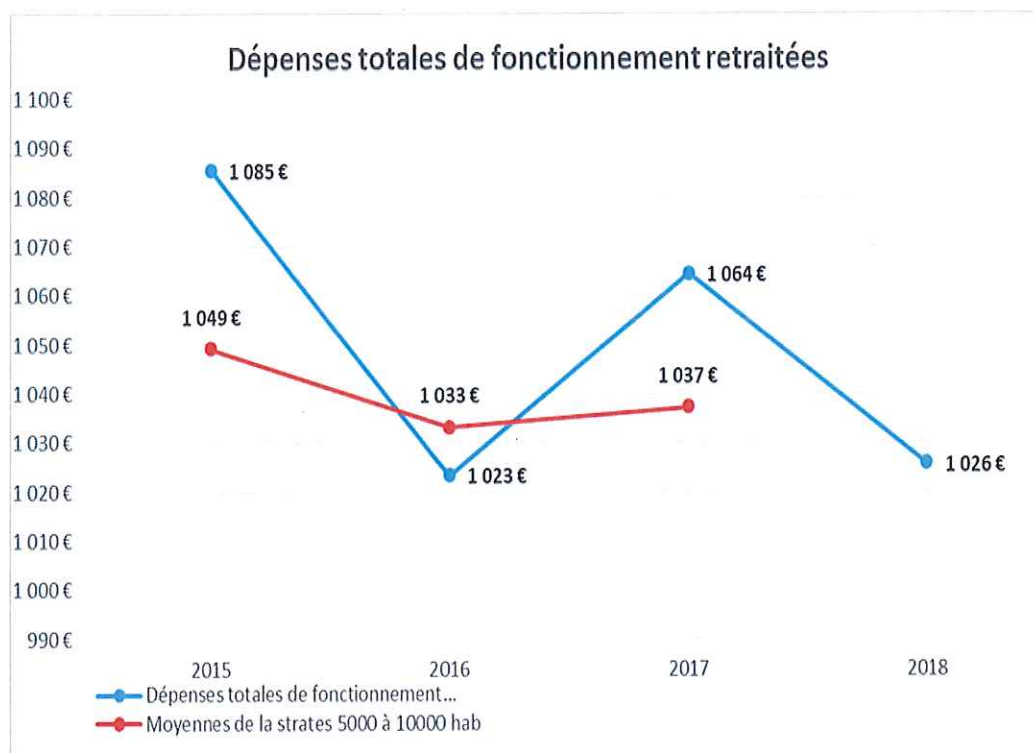
STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap		2 015	2 016	2 017	2 018	EVOLUTION 2017/2018
011	Charges nettes à caractère général (1)	1 491 918	1 194 680	1 172 805	1 164 192	-8 614
012	Charges nettes de personnel (2)	3 508 055	3 524 979	3 694 856	3 649 073	-45 783
65	Charges de gestion courante (3)	606 097	631 272	619 839	381 287	-238 552
66	Charges financières (4)	68 141	60 022	52 617	57 622	5 004
67-68	Autres charges (5)	6 331		10 420	80 641	70 221
	Dont prov. (semi-budgétaires)	0	0		70 000	
	Dont charges exceptionnelles	6 331	205 359	10 420	10 641	
	Dépenses réelles fonctionnement (Nettes des atténuations de ch. et de prod.)	5 680 542	5 410 953	5 550 538	5 332 814	-217 724
	Valeur comptable des immobilisations cédées	0	0	0		
	Diff. sur réalisations transférées/ investissement	0	0	0		
042	Dotations aux amortissements (6)	247 291	210 820	333 733	329 203	-4 530
	Dépenses d'ordre	247 291	210 820	333 733	329 203	-4 530
	Dépenses totales de fonctionnement (Nettes des atténuations de ch. et de prod.)	5 927 833	5 621 773	5 884 271	5 662 017	-222 254

1/Dépenses Chapitre 11 sous déduction des atténuations de charges, des loyers de crédits baux et des impôts et taxes reclassées et participation convention de gestion (comptes 612,63512, 6355,637-70848).

- 2/ Dépenses du chapitre 012, sous déduction des atténuations de charge. Et mise à disposition du personnel et mutualisation (cpte 6419 -70848)
- 3/ Dépenses du chapitre 65 et des comptes 635 et 637
- 4/ intérêts des emprunts
- 5/Dépenses exceptionnelles chapitre 67
- 6/De 2017 à 2020 régularisation années antérieures (101 487€), Amortissements de l'année (227 716 euros).

Source : Comptes administratifs/Comptes de gestion



	2015	2016	2017	2018
<i>Population</i>	5461	5494	5529	5521
<i>Dépenses totales de fonctionnement retraitées/habitant</i>	1085	1023	1064	1026
<i>Moyenne de la strate 5000 à 10 000 habitants</i>	1049	1033	1037	nd

Depuis son arrivée aux responsabilités, la majorité municipale s'est fixée des objectifs ambitieux afin de permettre à la commune de retrouver une santé financière saine et ainsi d'être en mesure d'investir et d'améliorer la qualité de vie des habitants, et par là même renforcer l'attractivité de Peypin.

L'engagement suivant dicte les décisions prises depuis le début du mandat: « tout euro dépensé doit être un euro utile aux Peypinois ».

On constate ainsi une forte baisse des dépenses réelles de fonctionnement de la commune pour l'année 2018, à hauteur de 3,92 %. Ceci malgré l'augmentation de nos obligations réglementaires (contrôle qualité de l'air, contrôle conformité des

nouveaux bâtiments), d'un taux d'inflation proche de 2% et de l'augmentation sensible des prix de l'énergie en 2018 (carburant, fioul et électricité).

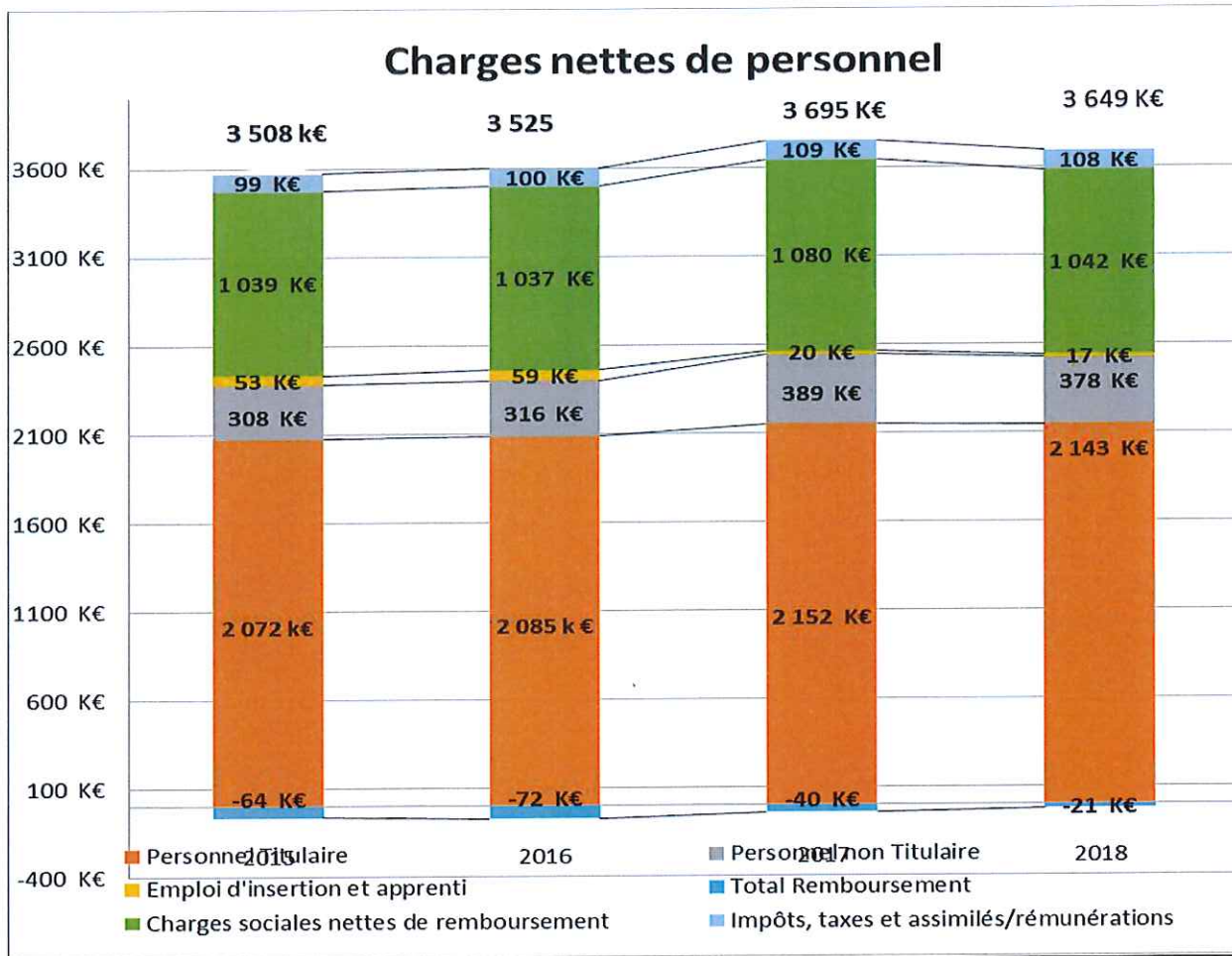
La mise en place d'appels d'offres pour tous les marchés publics a ainsi permis d'économiser plusieurs milliers d'euros qui se retrouvent ainsi directement dans ces bons chiffres. Nous continuerons à travailler dans ce sens en 2019 notamment avec le renouvellement des marchés photocopieurs et de la maintenance informatique.

La baisse au chapitre 65 (charges de gestion courante) correspond à la contribution au Service Départemental Incendie et Secours qui n'est plus versée en raison du transfert à la Métropole de cette compétence.

b) Evolution des dépenses de personnel

STRUCTURE ET EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018 en valeur
Personnel Titulaire	2 071 585	2 084 873	2 152 327	2 143 278	-9 048
Personnel non Titulaire	308 084	316 145	388 626	378 400	-10 227
Emploi d'insertion et apprenti	53 319	58 541	20 443	17 383	-3 061
Rémunérations	2 432 988	2 459 559	2 561 396	2 539 060	-22 336
Remboursements sur rémunération (compte 6419)	-63 531	-71 882	-39 585	-20 512	-201
Remboursements sur rémunération convention de gestion (compte 6419)				-19 274	
Remboursements /rémunération (mutualisation et mise à disposition(70848)			-16 138	-413	15 725
Total Remboursement	-63 531	-71 882	-55 723	-40 199	15 524
Rémunérations nettes des remboursements	2 369 457	2 387 677	2 505 673	2 498 861	-6 812
Charges de sécurité sociale	967 159	974 589	1 018 569	989 460	-29 109
Autres Charges sociales	45 001	105 975	103 921	92 705	-11 216
Remboursement sur charges sociales (cpté 6479)					
Chq restaurant	-28 880	-43 104	-42 612	-40 314	2 298
Charges sociales nettes de remboursement	1 039 454	1 037 459	1 079 879	1 041 851	-38 027
Impôts, taxes et assimilés/rémunérations	99 144	99 843	109 305	108 361	-944
Charges nettes de personnel	3 508 055	3 524 979	3 694 857	3 649 073	-45 783



Les charges nettes de personnel ont fait l'objet en 2018 d'une stricte maîtrise, ce qui a permis une diminution de ce poste de 1,2 % par rapport à 2017. Une gestion rigoureuse des remplacements, couplée à une importante réorganisation interne a profondément restructuré l'Administration communale qui, mieux organisée, va pouvoir mener à bien ses missions de service public avec plus d'efficacité et de rapidité en 2019.

Ce résultat est d'autant plus remarquable du fait de certaines contraintes notamment la baisse des contrats aidés et le remplacement de personnel pour cause d'absence en longue maladie ou maternité.

2) Évolution des recettes de Fonctionnement

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2 015	2 016	2 017	2 018	EVOLUTI ON 2017/18
Contributions directes (cpte 7311-7318 impot locaux)	2 854 644	2 879 101	2 886 975	2 963 744	71 329
Compensations fiscales (cpte 7483)	194 727	132 571	138 431	120 498	-17 933
Attribution de compensation et DSC (cpte73211-739211)	628 044	628 044	628 044	233 587	-394 457
Contributions directes élargies	3 677 415	3 639 716	3 653 450	3 317 829	-341 061
Autres prods fiscales (Dont taxes add.aux dt de mut) cpte 73221,73223,7323,7328,7343,7351,7368 , 7381,7388 (1)	322 083	505 781	629 032	613 362	-10 230
Reversements de produits fiscaux (loi SRU)			-198 508	-126 751	71 757
Reversements de produits fiscaux (FPIC)	-228 691	-122 319	-4 341	-5 440	-1 099
Autres impôts et taxes	93 392	383 462	426 183	481 171	60 427
Produits fiscaux larges	3 770 807	4 023 178	4 079 633	3 799 000	-280 633
Dotation globale de fonct.(7411-74121- 74127)	777 481	649 837	588 255	579 937	-8 318
Autres dotations (74718-7473) (2)	32 781	80 362	43 823	14 040	-29 783
Dotations et participations	810 262	730 199	632 078	593 977	-38 101
Produits des services et du domaine net (3)	1 178 659	1 105 936	1 196 110	1 131 124	-64 986
Produits de gestion courante (chap 75 revenu des immeubles)	48 698	47 931	50 458	47 295	-3 163
Autres produits	11 091	14 220	556	1 758	1 202
Produits exceptionnels	10 811	13 987	303	252	-51
Produits financiers	280	232	253	200	1 253
Produits de cessions	0	0	0	0	0
Total autres produits			51 014	47 747	-3 267
Recettes réelles de fonctionnement	5 819 517	5 921 464	5 958 835	5 571 847	-386 987
Reprises sur amortissements	0	26 434	0	70 000	70 000
Sub d'invest transférées au cpte de résultat	10 191	3 522	86 370	40 118	-46 252
Autres recettes d'ordre	65 319	0			0
Recettes d'ordre	75 510	29 956	86 370	110 118	23 748
Recettes totales de fonctionnement (Nettes des atténuations de pro et de ch.)	5 895 027	5 951 420	6 045 204	5 681 965	-363 239

- 1) FNGIR Fonds de Péréquation Taxe sur Pylônes , Taxe sur Publicité, Taxe sur consommation électrique et taxes additionnelles
- 2) Autres dotations (diminution liée à la dotation liée aux frais d'urbanisme non reçue en 2017 et du non versement du fonds d'amorçage en raison de l'arrêt des TAP)
- 3) recettes produits des services minorées de la mise à disposition et de la mutualisation.

Nous notons ainsi une forte baisse des recettes de fonctionnement à hauteur de 363 239 euros liée notamment à deux points :

- Absence du versement de l'acompte de la Caisse d'Allocations Familiales lié au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse en 2018 soit un montant estimé à 72 000 euros.
- Diminution de l'attribution de compensation qui était de 628 044€ en 2017. Cette baisse s'explique également par les transferts de compétence vers la Métropole . Certaines charges transférées ont fait l'objet de convention de gestion pour lesquelles nous avons perçu une compensation basée sur ces évaluations sous forme d'acomptes. Un complément sera versé en 2019, d'après un état des charges réellement supportées par la collectivité en 2018. Ces états devront être élaborés par les services financiers et transmis avant le 30 avril 2019 aux services métropolitains.

La Dotation Globale de Fonctionnement(DGF) a connu une baisse modérée en comparaison des années précédentes (-8 318 euros).

C-Evolution des dépenses et recettes d'investissement

1) Dépenses d'investissement

Investissement - Dépenses directes

	2015	2016	2017	2018
Comptes 20,21,23 Dépenses directes d'équipement	3 344 515	3 165 311	785 161	534 794
Opérations				
07 - Eglise				4 321
100 - PLU		26 880		
103 - Restaurants Scolaires				8 245
104 - MAIRIE	4 909	3 161	8 160	
107 - A.L.S.H			4 793	1 644
108 - Bibliothèque Municipale				

111 - Services Techniques	138 544	177 871	21 062	5 881
112 - acquisition véhicules				
114 - Ecoles communales	31 329	117 817	42 768	75 481
115 - aménagement BEDELIN	3 124 212	2 713 152	594 333	3 238
116- Sécurité publique				2 400
117 - prévention feux de forêt		6 069		
119 - Logement de fonction		26 087	4 748	3 499
120 - Police municipale		1 037		
121 - Développement Economique			6 241	18 355
122 - Aménagement terrain sport centre village				81 642
123 - Espace intergénérationnel				82 915
126 - Locations de salle				2 842
19 - Tennis	6 156			
21 - Centre Socio-Culturel	5 456			
22 - Acquisition Propriété BEDELIN		38 281		
45 - Acq. Propriété Tabani + amén. ST				
57 - Aménagement voirie				
58 - voirie Communale	33 909	53 055	83 012	241 391
59 - Trav.Aménagt. ZI Valdonne				
90 - CCFF				
98 - Crèche Municipale		1 902	20 045	2 940

2) Recettes d'investissement

	2015	2016	2017	2018
FCTVA (cpte 10222)	60 907	99 856	505 131	471 883
Taxe d'aménagement (cpte 10226) et TLE (Cpte 10223)	47 294	102 007	56 876	57 600
TOTAL COMPTE 10				
Total compte 10	108 202	201 862	562 007	529 483
Subventions (cpte 1313-1323)	1 011 537	2 265 815	353 996	66 182
Opérations				
07 - Eglise				
100 - PLU				
103 - Restaurants Scolaires				
104 - MAIRIE		772		
107 - A.L.S.H				
108 - Bibliothèque Municipale				
111 - Services Techniques		122 500		

112 - acquisition véhicules				
114 - Ecoles communales		29 017	4 532	35 178
115 - aménagement BEDELIN	1 011 537	2 075 245	322 629	6 365
117 - prévention feux de forêt			1 597	
119 - Logement de fonction				
120 - Police municipale				
121 - Développement Economique				3 641
19 - Tennis			1 612	
21 - Centre Socio-Culturel				
22 - Acquisition Propriété BEDELIN		38 281		
45 - Acq. Propriété Tabani + amén. ST				
57 - Aménagement voirie				
58 - voirie Communale			15 568	20 998
59 - Trav.Aménagt. ZI Valdonne				
90 - CCFF			6 300	
98 - Crèche Municipale			1 758	
		6 880		
		36 011		
Total compte 134	0	42 891	0	0
Total recettes d'investissement Hors emprunt et excédent N-1	1 119 739	2 510 568	916 003	5955

III) LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2019 :

Nos objectifs :

- Maintenir une offre de service de qualité.
- Maintenir une position d'acteur économique fort en soutenant l'activité locale et en poursuivant la politique d'investissement.
- Poursuivre la maîtrise budgétaire.

Nos actions :

- Stabilité des taux d'imposition communaux.
- Optimiser et regrouper les achats.
- Contenir l'évolution des frais de personnel.
- Poursuivre la recherche d'économies de fonctionnement et la recherche des subventions extérieures.
- Conserver une épargne nette suffisante.
- Équilibrer le budget de la section investissement par un emprunt nouveau, tout en conservant une capacité de désendettement satisfaisante (< 5 ans), afin de mener une politique d'investissement ambitieuse.

A-Evolution des recettes de fonctionnement

• Les dotations :

La Dotation Globale de Fonctionnement, après une baisse sur 4 ans de 382 454 euros, s'est relativement maintenue.

En 2017, le montant de DGF était de 434 748 euros et en 2018, nous avons perçu 425 083 euros.

Pour 2019, l'estimation réalisée sur le site de l'AMF indique un montant de DGF de 413 280 euros qui sera portée au budget.

Le montant total des dotations 2018 s'est élevé à 579 937 euros (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation).

Pour 2019, nous estimons le montant total des dotations à 574 000 euros.

• FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)

Les recettes attendues en 2019 sont estimées à 112 788.77 €

Pour rappel en 2018 au titre du FCTVA, les recettes étaient de 472 015.06 euros.

En 2019, pour calculer le FCTVA, nous prenons les dépenses éligibles de 2017 soit un total de 687 568.70 euros.

La diminution du FCTVA provient de la fin de l'opération 115 relative au Complexe sportif et à la réalisation des classes.

• Les recettes fiscales :

Pour rappel les taux des impôts locaux 2018 sont les suivants :

	Taux.
Taxe d'habitation	23.30 %
Taxe foncière bâti	20.35 %
Taxe foncière non bâti	91.55 %

Le produit des taxes locales en 2018 s'est élevé à 2 949 742 euros.

Les valeurs locatives cadastrales de la taxe d'habitation ont évolué de +1.92% en 2018 et ceux de la taxe foncière de + 3.22%.

Pour 2019, l'augmentation des valeurs locatives cadastrales est estimée à 2.2% hors évolution physique (construction, travaux...). Les taux d'imposition seront maintenus pour 2019.

• Les autres recettes :

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

(compensation instaurée pour les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle) est maintenu au même niveau qu'en 2018 soit 7 926 euros. Nous avons reçu la notification par un courrier de la Préfecture en date du 30 janvier 2019 mentionnant ce montant prévisionnel.

Concernant les recettes provenant de la Métropole, **l'attribution de compensation** provisoire est en baisse.

Pour rappel l'attribution de 2017 était de 628 044.02 euros et de 233 587 euros en 2018 (Le prévisionnel était de 335 933 euros).

Le montant s'explique d'une part par la baisse des recettes due à l'évaluation des charges transférées à la métropole.

D'autre part, certaines charges transférées ont fait l'objet de convention de gestion pour lesquelles nous avons perçu une compensation basée sur ces évaluations sous forme d'acomptes et pour lesquelles un complément sera versé en 2019, d'après un état des charges réellement supportées par la collectivité en 2018, que nous devons établir et transmettre avant le 30 avril 2019.

Pour le **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal**, nous n'avons pas d'information à ce jour sur les montants du FPIC.

En 2018, nous avons non seulement perçu des recettes mais aussi été contributeur comme en 2017.

En 2017, nous avons contribué à hauteur de 4 341 euros et reçu 97 716 euros. En 2018, la contribution s'est élevée à 5 440 euros et les recettes à 98 092 euros.

Pour la **Caisse d'Allocations Familiales**, nous venons de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2018-2021.

En 2018 année de renouvellement, nous n'avons pas perçu l'acompte PSEJ qui nous sera versé en 2019.

Pour rappel, l'acompte s'élevait en 2017 à 72 000 euros.

En 2019, nous devrions percevoir une somme prévisionnelle au titre du CEJ de 250 000 euros sans tenir compte des autres recettes provenant de la CAF.

Concernant le **Fonds de Péréquation Départementale de la Taxe Professionnelle**.

Pour rappel, suite à un courrier d'octobre 2017, il nous avait été indiqué que notre potentiel fiscal par habitant était supérieur à 790 euros. Pour cette raison, notre commune n'était pas considérée comme défavorisée, et n'avait perçue que la dotation de garantie correspondant à 65% du montant perçu l'année précédente.

Le courrier précisait également que pour 2018, dans la mesure où notre potentiel fiscal demeurerait supérieur au seuil de référence, la commune ne serait plus éligible à ce fonds.

Cependant grâce à une évolution des modes de calcul, nous avons comptabilisé en 2018 la somme de 31 889.27 euros au compte 7483.

Pour 2019, nous n'avons pas à ce jour reçu de notification.

Nous avons cependant appelé le service du département gestionnaire du dossier qui nous a conseillé d'inscrire au mieux le même montant qu'en 2018.

B-Evolution des dépenses de fonctionnement

En 2019, la commune devra inscrire les dépenses suivantes :

- **Concernant les participations obligatoires aux organismes de regroupement**

La commune participe à différents groupements, ces participations résultent d'obligations légales ou contractuelles et doivent être inscrites au budget :

- Pour le collège de Gréasque en 2018, notre participation s'est élevée à 17 526.92 euros. Pour 2019, nous prévoyons un montant de 18 000 euros.
- Pour le Relais des Assistantes maternelles des Collines (RAM), en 2018, la participation s'élevait à 1 412.63 euros. Pour 2019, elle s'élèvera à 2 076.22 euros.
- La participation de la commune pour les bus scolaires (circuit écoles primaires et maternelles) s'est élevée pour 2018 à 138 462.08 euros pour les trajets de l'année scolaire 2016/2017. Pour 2019, ce sera 133 173 euros pour les trajets de l'année scolaire 2017/2018.

Pénalités de la loi SRU :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Réalisé	47 650.19	62 948.59	88 166.19	228 691.44	122 319.22	198 508.06	126 751.29

Pour 2019, l'arrêté préfectoral est à la signature pour un montant de 131 484 .41€

Personnel Municipal :

La masse salariale est un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement dans la mesure où elle est mécaniquement haussière. En effet, par le seul effet des hausses de cotisations et du Glissement Vieillesse Technicité, la masse salariale augmente naturellement chaque année. Sans compter l'évolution du point d'indice, qui, cependant, n'est pas prévu à la hausse pour 2019.

Il y aura trois impacts importants en 2019 :

- Revalorisation de grilles indiciaires ou changement de catégorie de certains grades comme les Éducateurs de Jeunes Enfants

- Nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, Sujétions et Expertises (RIFSEEP) qui sera mis en œuvre en 2019. Le régime indemnitaire actuel, mis en place depuis 2001 s'avère aujourd'hui très inéquitable (notamment entre les différentes filières). Le RIFSEEP va donc s'attacher à valoriser équitablement les mêmes fonctions. Cela induira en 2019 une augmentation des sommes allouées au régime indemnitaire, qui devra, dans la mesure du possible, être compensée par la poursuite de la maîtrise des autres postes budgétaires, et notamment les heures supplémentaires et des contrats de renforts ou saisonniers.

- Renforcement des effectifs et des moyens de certains services, nécessaire pour maintenir un haut niveau de service à la population : effectif de la police municipale, gardien d'équipement sportif.

Nous devons également prévoir un volume de remplacement pour tenir compte des éventuels congés : maternité, maladie lorsqu'il s'avère indispensable pour garantir le maintien de la qualité du service public.

En 2019, nous devons aussi tenir compte de l'impact budgétaire concernant la rémunération relative aux agents recenseurs ainsi que le paiement d'heures supplémentaire pour l'organisation des élections européennes.

1) Informations relatives à la dette :

Encours de la dette au 31/12/2018 :

L'encours de la dette est le total des emprunts restant dus au 31 décembre de l'année.

Le capital restant dû des emprunts au 31/12/2018 s'élève à 2 510 119.65€

Etat de la dette par prêteur en 2018 :

a) SA Banque Postale : Aménagement Bedelin

Montant encaissé : 2 000 000 euros
Périodicité des intérêts et du capital : trimestrielle
Contracté en 2013
Durée : 180 mois
Dernière échéance : août 2028
Taux intérêts : 3.25 % (fixe)

Montant du Contrat	Dette en capital au 1 ^{er} janvier 2018	Montant des échéances de l'exercice (capital et intérêts)	Capital	Intérêts
2 000 000 €	1 300 000.07 €	173 958.32 €	133 333.32€	40 625 €

b) Emprunt Caisse Epargne : Investissements 2017

Montant encaissé : 300 000 euros
Périodicité des intérêts et du capital : annuelle
Contracté en 2017
Durée 60 mois (05 en 2022)
Taux intérêts 1.04 %

Montant du Contrat	Dette en capital au 1 ^{er} janvier 2018	Montant des échéances de l'exercice (capital et intérêts)	Capital	Intérêts
300 000 €	240 000 €	62 496€	60 000 €	2496 €

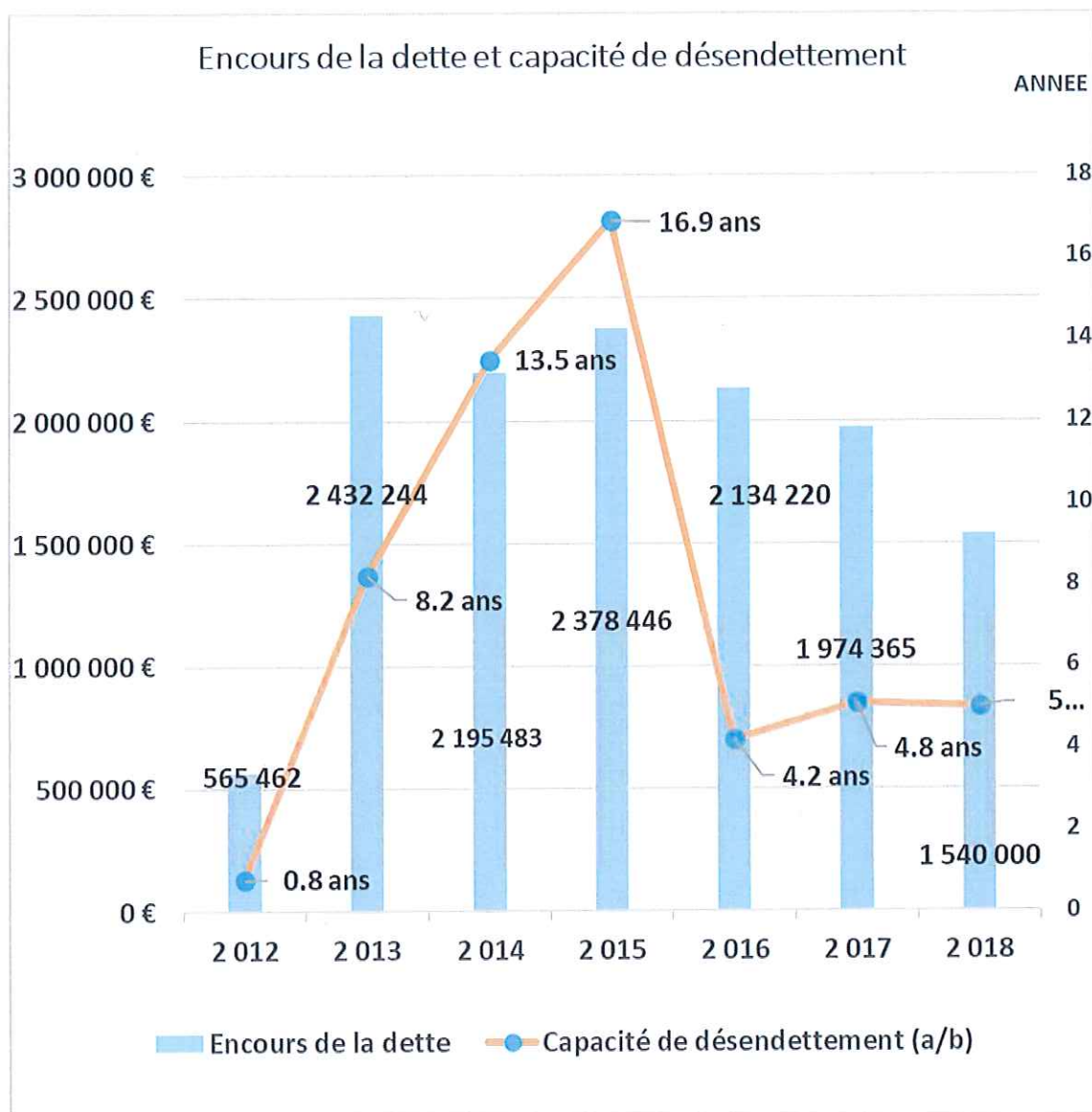
c) Emprunt Agence France Locale : Investissements 2018

Montant encaissé : 1 000 000 euros
Périodicité des intérêts et du capital : trimestrielle
Contracté en 2018
Durée 180 mois (06 en 2023)
Taux intérêts 1.482 %

Montant du Contrat	Dette en capital au 1 ^{er} janvier 2018	Montant des échéances de l'exercice (capital et intérêts)	Capital	Intérêts
1000 000 €	970 119.58 €	74 478.28 €	60 428.33 €	14049.95€

En 2019, la Commune de Peypin devra donc verser 253 7621.65 euros en capital et 57 170.95 euros en intérêts. Ce montant est en baisse très sensible par rapport à 2018 puisque les montants étaient de 434 364.88 euros en capital et 48 335.03 euros en intérêts.

Encours de la dette et capacité de désendettement



Notre capacité de désendettement est quasi équivalente à celle de l'année dernière. Nous sommes très vigilants sur celle-ci car la soutenabilité de la dette d'une collectivité est un critère essentiel de l'appréciation de sa situation financière. Le seuil de vigilance est à 10 ans et le seuil critique à 12 ans.

La capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne brute ou CAF) : Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

2) Grandes lignes budgétaires prévisionnelles :

Les simulations et hypothèses budgétaires seront affinées d'ici le vote du budget primitif 2019 qui interviendra lors du prochain conseil municipal.

Fonctionnement :

La commune de Peypin s'est engagée depuis 2017 dans une politique d'optimisation de ses dépenses réelles de fonctionnement afin de retrouver des marges de manœuvre financières, notamment en améliorant sensiblement son épargne, ce qui fera les programmes d'investissement de demain.

Mais, la commune de Peypin reste malgré tout ambitieuse en fonctionnement avec :

- Le renforcement des moyens alloués au service municipal des sports et à l'Accueil de Loisirs afin de leur permettre de proposer un large éventail de projets et de services.

- un budget « livres » augmenté de 5 500 euros à 10 000 euros pour permettre à notre bibliothèque d'évoluer en Médiathèque à l'horizon 2020

- Le développement et le renforcement des animations locales (illumination de Noël,

- La mise en place de nombreuses formations à l'attention du personnel municipal, certaines étant obligatoires, d'autres participants à l'amélioration de leurs compétences : « les gestes qui sauvent », « fonctionnement du Comité d'Hygiène et Sécurité », formation obligatoire des policiers municipaux et du service de la police municipale ...

- la souscription d'une assurance permettant de couvrir le risque maladie ordinaire des agents titulaires, à hauteur de 37 112 euros, permettant à la collectivité de bénéficier du remboursement du salaire et primes obligatoirement maintenus.

Cette option entraîne des dépenses mais également des recettes inscrites dans les atténuations de charge pour l'année 2019, les atténuations prévues s'élèvent à 100 000 euros et tiennent compte des remboursements pour maladie et accident du travail (60 000 euros) et tickets restaurants (40 000 euros).

Les charges à caractère général

L'objectif 2019 est de contenir les charges à caractère général tout en préservant le niveau de qualité de prestations et en continuant la recherche d'économies et d'amélioration de gestion. Certes ces dépenses sont nécessaires au bon fonctionnement des services et contenir ses dépenses ne veut pas dire renoncer à ses priorités de services rendus aux habitants. Malheureusement, force est de constater qu'il sera très difficile pour la commune de Peypin de contenir la hausse des charges à caractère général à moins de 7 %. En effet, les hausses conjuguées du coût de l'énergie, des prestations et des contrats conduisent la ville à devoir augmenter les charges à caractère général. Par ailleurs, la remise à niveau de la prévention et la

sécurité des bâtiments communaux entraîne aussi une hausse mécanique de ces charges. Ainsi, toutes les pistes d'économies vont être recherchées et décortiquées : rationalisation des moyens, modernisation des outils, économie sur l'énergie, les prestations de toutes sortes, les fournitures de petits matériels, les fluides avec un suivi qui sera mis en place par notre service technique, renégociation des contrats ...

Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent près de 64 % des dépenses de fonctionnement de la commune, ce qui implique une grande vigilance par rapport à leur évolution au cours des prochaines années.

Fonctionnement :

Principales Dépenses de Fonctionnement :

Masses Budgétaires	Montant estimé*
Intérêts des emprunts	65977
Chapitre 12 : Charges de personnel et frais assimilés	3 929 594
Chapitre 11 : Charges à caractère général	1 269 570
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes	374 374
Total estimé	5 639 515

Principales Recettes de fonctionnement :

Masses Budgétaires	Montant estimé*
Attribution compensation Métropole	233 587
Impôts : TH et TF	3 000 000
Autres impôts et taxes	241 513
FPIC	98 000
Taxe sur l'électricité	147 000
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	718 159
Produits services	1 323 243
Total estimé	5 761 502

Investissements :

Principales Dépenses d'Investissement

Masses Budgétaires	Montant estimé*
Capital des emprunts	293 761.05
Délibérations prises avant exécution BP	65 377.54
Restes à réaliser	307 729.40
Reprise de subvention	33 473.00
Opérations d'investissement	4 024 000
Total estimé	4 274 610.39

Principales Recettes d'Investissement

Masses Budgétaires	Montant estimé*
FCTVA	112 788.77
Restes à réaliser	284 319.48
TLE	11 200.00
Reprise sur résultat 2017	1 175 459.62
Dotations aux amortissements	314 064.80
Subventions estimées	1 961 000
Total estimé	3 852 832.67

Ces montants sont estimés et non définitifs, certaines demandes de subventions sont en cours de demande et non chiffrées et le résultat reste à affecter. De même, le recours à l'emprunt pour cet exercice s'avère nécessaire vu le haut niveau des investissements 2019.

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES 2019-2021 (TTC) :

Prévision pluriannuelle d'investissement- Dépenses	2019	2020	2021
Acquisition foncière (aménagement accès école MP; Caisse épargne)	349 000		
Accessibilité	53 350		
Création locaux municipaux (commerciaux, réaménagement halte routière...)	1 800 000		
Parking Bar Tabac et Jardin enfant	79 000		
Parking Services Techniques		100 000	
Rond points et entrée de Ville	10 000		
Informatique : acquisition logiciels et matériels	10 000	15 000	
Projet médiathèque : étude et aménagement	25 000	500 000	
Équipement panneaux affichage LED	48 000		
Éclairage Castellas	40 000		
Acquisition véhicules municipaux		30 000	
Sécurité : vidéo protection+serrures	225000		
Aménagements locaux(achat algeco)	10 000		
Voiries : rénovation, création	1 038 000		

Voirie : coussins ou plateaux traversants	15 000		
Bâtiments municipaux : rénovation, équipement (accueil de loisirs , CSC)	15 000		700 000
Réhabilitation écoles (salle repos, menuiseries et éclairage)	130 000		
Achat Terrain devant CCF	10 000		
Éclairage : étude, entretien, passage au LED	56 000	60 000	80 000
TOTAUX TTC	3 913 350	705 000	780 000